

UN COUP DE POUCE POUR LA RENTRÉE SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES JEUNES LOIR-ET-CHÉRIENS



Le conseil départemental de Loir-et-Cher lance un chèque sport-culture d'une valeur de 41 euros maximum. Cette aide exceptionnelle vise à inciter les jeunes de 8 à 18 ans à pratiquer une activité sportive ou artistique pour la première fois*.

Conscient des bienfaits du sport et de l'art en général pour la santé des jeunes, le conseil départemental met en place, dès la rentrée scolaire 2023/2024, un **chèque sport-culture**. Objectif ? Les encourager à pratiquer une activité sportive ou artistique.

Cette aide s'adresse aux jeunes de 8 à 18 ans (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2015), domiciliés en Loir-et-Cher, qui s'inscrivent **pour la première fois*** dans un club de sport associatif affilié à une fédération agréée par l'État ou dans une école de musique, de chant, de théâtre ou de danse du département.

D'un montant de 41 € maximum par enfant et par an, ce chèque sport-culture sera versé directement à la famille (une seule aide par enfant et par an).

Proposée dans le cadre du projet de mandat du conseil départemental "Le Loir-et-Cher en action", cette aide exceptionnelle est également destinée à soutenir les clubs et associations du département, acteurs de l'animation du territoire.

Comment bénéficier de cette aide ?

Lors de l'inscription à une activité, faire remplir le formulaire (ci-dessous) par l'association ou le club.

Dès le 28 août, se connecter à **departement41.fr**, renseigner les champs d'identification et fournir les pièces justificatives demandées (RIB et formulaire complété par l'association/club).

Contact : sportculture@departement41.fr - 02 54 51 53 29

** Est considérée comme « première inscription », l'adhésion d'un jeune pour la saison 2023-2024 dans une structure dont il n'était pas membre lors de la saison 2022-2023.*

FORMULAIRE À FAIRE REMPLIR PAR LE CLUB, L'ÉCOLE OU L'ASSOCIATION

Je, soussigné(e)

Fonction au sein du club :

Courriel :

Certifie sur l'honneur que l'enfant (Prénom NOM) :

est inscrit pour la 1^{re} fois* dans mon club/école/association pour la saison 2023/2024 pour l'activité :

Le montant de l'inscription au club/école/association (licence comprise) s'élève à :

Pour les activités sportives :

J'atteste que mon club/école/association est affilié(e) à une fédération agréée par l'État.

Pour les activités artistiques (danse, théâtre, musique ou chant) :

J'atteste que la structure est une école associative, communale, intercommunale.

Fait à le

Signature et cachet du club/école/association (obligatoire)